



Situation invivable au travail

Par **scitoleux**, le **20/10/2011** à **12:37**

Bonjour,

je vous écris pour mon conjoint,(qui est agoraphobe et a été employé en connaissance de cause avec un statut cotorep)

il travail dans une communauté religieuse depuis 9 ans,et les soeurs qui l'emploient ont annoncé en début d'année qu'elles ne voulaient plus de salariés et que l'activité cesserait en fin d'année.

mais voilà ,elles ne veulent pas licencier, et ont cherché a faire du transfert d'entreprise. pour l'activité de Stéphane qui est l'entretien des espaces verts et pour laquelle ils sont 2 a travailler le transfert s'est réalisé en juin dernier ,mais l'entreprise a refusée le transfert de Stéphane a cause de son agoraphobie, mais les soeurs on quand même acceptées le transfert de son collègue et ont en même temps transféré l'activité de jardinage a cette entreprise.

aussi mon conjoint se retrouve sans travail a faire sur le site.depuis les soeurs le convoquent de façon informel environ une fois par semaine,en lui donnant des noms d'établissements pour qu'il envoie des C.V ou l'interpelle en demandant "alors vous avez cherché du travail!" et pour en couronner le tout elles l'envoient travailler dans des propriétés extérieur ,au début une vingtaine de KM ,mais maintenant il part sur 2 jours a environ 200 KM .cela fait déjà 2 fois et elles lui annonce un autre pour la semaine prochaine!

Pour qui connaît l'agoraphobie,cette tension perpétuelle lui provoque des crises d'angoisses et partir dans des endroits inconnus est très stressant et l'oblige a augmenter fortement sa medication .

voila ou en est sa situation,que pouvons nous faire?

Par **pat76**, le **20/10/2011** à **16:51**

Bonjour

L'inspection du travail et le médecin du travail pour commencer.